

Franières, Sart-Saint-Laurent, Fosses, Walcourt, (2) etc..., va devenir encore plus importante par la circulation de roulage et de voitures que doit occasionner ce nouvel établissement. Cependant cette route, quoique *vicinale* par le fait, et la seule pratiquée et praticable de Namur à Floreffe, n'a pas été portée sur le tableau des chemins vicinaux, exigé par l'arrêté du 20 Brumaire an 14 ; d'où il s'est ensuivi que les réparations en ayant été beaucoup plus librement négligées, cette route se trouve aujourd'hui en tel désarroi, qu'il deviendra impossible de la pratiquer en hiver.

Le soussigné vient humblement vous supplier de déclarer ce chemin *vicinal*. Cette demande apostillée, nous oserions espérer que MM. les Maires concourroient volontiers à notre zèle en s'occupant promptement d'une restauration devenue plus facile et en même temps indispensable.

J'ai l'honneur d'être en très profond respect,

Nobles et honorables Seigneurs,

votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Chanoine BELLEFROID,

Supérieur du Petit Séminaire Episcopal (3).

L'annonce du retour à la vie de la vieille abbaye fut accueillie avec joie par la population de Floreffe. Le Conseil municipal, extraordinairement assemblé, s'en fit l'écho et, sous la signature de ses délégués, MM. Hubert Toussaint, maire, Moussoux et Jacques Lambert, conseillers municipaux, s'empessa de déclarer « que la « requête de M. le Chanoine Bellefroid est de tous points fondée « et qu'il estime que la largeur du chemin allant de Floreffe à « Namur devrait être portée... à cinq mètres ! (4)

(*Union Sociale*, 31 mai 1930).

Joseph de DORLODOT.

* * *

UN PROJET DE RETOUR DES PRE-MONTRES A FLOREFFE en 1893.

Floreffe fut sur le point de nous revenir en 1893.

« A cet effet, deux grands cœurs se rencontrèrent dès 1889 : Monsieur Dechamps, chanoine prémontré, proviseur et bibliothé-

(3) Archives de l'Etat à Namur. Fonds hollandais.

(4) Le 22 octobre une délibération du Conseil municipal de Malonne appuie à son tour la requête de l'abbé Bellefroid. Cette délibération nous apprend que le chemin de Floreffe à Namur entrerait dans cette ville par la porte du Bord de l'eau et gagnait par là le seul pont existant sur la Sambre à cette époque.

caire de l'abbaye du Parc et Monsieur l'abbé Lafarque, proviseur du séminaire de Floreffe.

« L'un était à cette époque dans la plénitude de ses 45 ans, doué d'une brillante intelligence, très cultivé, sorti premier de Bonne-Espérance, bibliographe érudit et, par-dessus tout, très dévoué à son ordre.

« L'autre, l'abbé Lafarque, à peu près du même âge, professeur et proviseur à Floreffe depuis 1870, consacra au séminaire toutes les années de son sacerdoce, y laissant un ineffaçable souvenir.

« Au physique tous deux grands, de large carrure. En un mot, au physique et au moral deux mêmes types d'homme. Ils décédèrent la même année, le même mois, en janvier 1901.

« Dès 1889, Monsieur l'abbé Charles Lafarque, lié avec le proviseur de Parc par une cordiale amitié, amorça les pourparles. Il désirait pour son Séminaire des locaux pratiques, modernes, appropriés aux nécessités d'un grand établissement d'enseignement. A ce point de vue les bâtiments abbatiaux de Floreffe ne convenaient point (1).

« Bientôt des rapports aboutirent à des pourparles officiels. Dès 1890, Monseigneur Bélin, évêque de Namur, plus tard en 1892, son successeur Monseigneur Decrolière d'une part, le Révérendissime Abbé du Parc, Monsieur Versteyleu d'autre part, se concertèrent à cet effet, et par écrit et de vive voix, ayant chacun leur proviseur respectif comme intermédiaire.

« Certes, entre les intéressés, cela ne marcha pas chaque fois sur des roulettes.

« Des anciens élèves de Floreffe considéraient le séminaire comme leur mère spirituelle et avaient peine à s'incliner ; les prémontrés reconnaissaient que deux vieilles et légitimes affections se rencontraient sur la même route. Mais ceux-ci argumentaient de sept siècles, d'une histoire non dépourvue de gloire, et surtout avec raison, de la volonté de leur fondateur saint Norbert, de même fondateur direct et immédiat de l'abbaye de Floreffe, et affirmaient la très grande témérité de passer outre aux intentions de ce grand saint.

« L'abbaye de Floreffe ferait donc retour à l'Ordre des Prémontrés aux conditions suivantes :

« 1. L'abbaye du Parc construirait un séminaire à un emplacement

(1) Depuis 1894, de grands travaux exécutés au Séminaire, ont permis de mieux adapter les locaux aux nécessités d'un collège.

déterminé par l'évêché de Namur. Les dépenses étaient fixées à quatre cent mille francs. Outre ces quatre cent mille francs, les prémontrés du Parc verseraient au corps administratif du séminaire une somme de deux cent mille francs, dont les intérêts capitalisés serviraient à l'entretien du nouvel établissement (2).

« 2. De son côté l'évêché de Namur cédait à Parc l'abbaye de Floreffe avec ses dépendances immédiates et tous ses souvenirs monumentaux, y compris le mobilier ancien de l'église.

« 3. Entretemps, jusqu'à exécution complète de ces différentes dispositions entre vifs, la famille de Dorlodot aménagerait à Floreffe une résidence provisoire aux cinq religieux prémontrés reconstituant la communauté de Floreffe (3).

« 4. En vue d'assurer les ressources matérielles de la nouvelle communauté dans une mesure relative, l'évêque de Namur nommerait à des paroisses voisines de la nouvelle résidence, quatre des membres de la nouvelle maison religieuse, de manière à permettre aux prémontrés une vie de communauté compatible avec leur ministère paroissial.

« Ainsi, sans plus long retard, dès avant le règlement des conditions matérielles du contrat, les prémontrés reconstitueraient la communauté religieuse au pied même de l'abbaye.

« Il restait maintenant à solutionner la question matérielle.

« L'abbaye du Parc ne disposant que de ressources limitées avait pour garant du règlement des conditions financières du contrat Monseigneur Stary, général de l'Ordre de Prémontré, abbé du Mont Sion à Prague. Celui-ci nourrissait une vive sympathie, sinon une prédilection, pour le jeune, modeste et courageux abbé du Parc et, en se portant garant, le général assurait par dessus tout le progrès et la grandeur de son ordre, réalisait le suprême désir du chanoine prémontré Stevens qui, dernier survivant des moines de Floreffe, n'entrevoyant aucune renaissance possible de sa maison, à défaut de recrutement de novices légalement autorisé, légua en 1842 l'abbaye dont il était le dernier héritier à l'évêché de Namur.

« Ainsi de même, l'évêché de Namur se voyait doter d'un sémi-

(2) A la demande de Mgr Decrolière, M. l'abbé Lafarque et M. Charles de Dorlodot se rendirent à Metz, afin d'y visiter un collège qui venait d'être construit. Le nouveau Séminaire de Floreffe devait être édifié entre la grande route qui mène de la gare au village et le chemin du « cheval de bois », à proximité du couvent actuel des Religieuses Carmélites.

(3) Ce petit prieuré devait être construit sur la colline qui domine la chapelle de N.-D. des Affligés.

naire répondant aux exigences d'un grand établissement moderne et aboutissait à ce résultat après de longs efforts.

« C'était un contrat bilatéral, assurant d'une part la construction d'un nouveau séminaire approprié aux nécessités du temps, d'autre part la renaissance de la plus ancienne abbaye prémontrée de Belgique, fondée par Saint Norbert lui-même, la seule qui conserve encore un souvenir, un mémorial, un monument de la piété eucharistique de l'apôtre du Saint Sacrement.

« Enfin l'abbé du Parc désignait quatre de ses religieux, auxquels venait s'adjoindre, cédé obligeamment par Mgr Crets, abbé d'Averbode, Monsieur Brisack. Tous les cinq étaient wallons et, parmi eux, Monsieur Dechamps assumerait la charge de supérieur.

« Des *circonstances d'administration insolubles* à ce moment à Parc, remirent à plus longue échéance l'exécution de ce projet.

« Témoin fidèle de toutes ces grandes choses, il est utile, nécessaire, oui de rigueur et surtout édifiant qu'à l'occasion du centenaire du séminaire de Floreffe, une telle initiative fut rappelée.

« *Tempus tacendi — tempus loquendi.*

« L'intégrité de cet exposé l'exige de même. En effet, il s'en fallut d'un rien que les destinées du séminaire ne se déroulassent dans d'autres lieux.

« L'histoire retiendra les noms de Mgr Versteylen, de Mgr Crets et de M. Deschamps d'une part ; de Messeigneurs Bélin et Decrolière, évêques de Namur et de l'abbé Lafarque d'autre part.

« Au château, au séminaire de Foreffe, on se fit peine de l'échec momentané, espérons-le, de ces patients et généreux efforts. A Parc, l'abbé en fut très affecté et le proviseur en traîna le souvenir jusqu'à son tombeau. Ils se croyaient abordés à bon port !

« Le bon M. Lafarque que je rencontrai à l'abbaye de Floreffe, en septembre 1893, à l'occasion d'un pèlerinage à l'autel où Saint Norbert fut favorisé d'un miracle eucharistique, me disait : « Nous ne modifions, ne changeons rien ici, et ils retrouveront leur vieille demeure telle que les anciens religieux durent la quitter à la Révolution française ». *Faxit Deus !*

« On pourrait allonger encore cet exposé, c'est inutile, la quintessence y est.

« Tant d'efforts resteront-ils stériles ?

« *Exempla trahunt !* les exemples entraînent. Impossible n'est pas français, et certes pas belge ! Les âmes s'allument l'une à l'autre comme des flambeaux et la Foi transporte les montagnes ! En voilà

assez pour la sainte audace. Et de quel espoir ne se berce-t-on pas, quand on aime ce qu'on doit aimer ?

« L'Ordre de Prémontré, dans sa grande efflorescence actuelle, aura l'heur, souhaitons-le, de trouver la solution satisfaisant entièrement le diocèse de Namur en vue de la renaissance de la principale abbaye prémontrée, plantée sur le sol patrial. Orval renaît de ses cendres ! Floreffe est toujours debout ! Ceux qui ne veulent point mourir et souffrent de voir mourir, tous ceux qui ont la notion adéquate de la grandeur de leur passé, espèrent assister à cet événement.

« L'admirable Floreffe perché comme un nid d'aigle au-dessus de la vallée de la Sambre, repeuplé de prémontrés blancs, rendra un nouveau témoignage de la réalité des paroles de Montalembert : les moines sont éternels ! ».

1 Mai 1930.

L. HOEFNAGELS,

Chanoine rég. prémontré, Curé de N.-D.-au-Bois.

* * *

HOEVEN DER NORBERTIJNER ABDIJEN IN LIMBURG
VERKOCHT ALS NATIONALE GOEDEREN
DOOR DE FRANSCH E REPUBLIEK :-: :-:

In de mededeeling van J. PAQUAY over *De Hoeven der kerkelijke Instellingen in Limburg*, uitgegeven in *Verzamelde opstellen van den Geschied- en Oudheidkundigen Studiekring te Hasselt*, bundel IV (1928) en V (1929), vinden wij de officieele lijst der hoeven aan onze norbertijner kloosters toebehoorend, en door het fransche Bewind aangeslagen en verkocht.

Wij laten ze hier volgen :

Voor het *Norbertinessenklooster te Reckheim* (Bd. IV, blz. 134) :

Hoeve der Abdij, bevattende alle gebouwen en aanhang, groot 2 b., met 2 b. 12 g. r., 11 k. r., waarvan 12 b. 10 g. r. weiland en het overige bebouwd land verhuurd aan Jan Vaelen, mits 540 Luiksche gulden voor de weiden en de helft der vruchten voor de akkerlanden, verkocht aan Joseph Emmanuel Lefebvre, notaris te Maestricht, namens Lambert Jans, ex-kloosterling der cellebroeders aan den prijs van 96.000 livres.

Voor *Beaurepart* (dl. V, bl. 59) :

« De Hoeve van *Beaurepart* te Freeren, groot 89 b. 18 g. v., waar-